



ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE COLOMBIER - FONTAINE

6, Grande Rue – 25420 DAMPIERRE SUR LE DOUBS – Tél. 03 81 93.63.40

Compte-rendu de la réunion du Comité du 26 Octobre 2014

*Présents : G. ANEDDA, C. BAN, J. BARON, S. BATAILLARD, P. BIENMULLER,
D. BONGARDEN, D. KUDELKA, D. LUTTENAUER, B. PERROTEY,
J. POULETTE, J. VALET, Y. TOCHOT.*

Absents excusés : A. GALLIOT, G. DACOSTA, A. CHOIGNARD.

ORDRE DU JOUR

- Le mot du Président.
- Présentation des 3 modules formation écoles CC3C.
- Nettoyage du ruisseau le « Bief » de Colombier-Fontaine.
- Alevinage.
- Repas de fin d'année.
- Vente de cartes de pêche.
- Convention accès rives du Doubs Saint-Maurice-Colombier.
- Questions diverses.

1. Mot du Président :

Le Président Yves Tochot remercie les membres du Comité de leur présence et fait le point sur les sujets qui seront abordés au cours de la réunion.

2. Présentation des 3 modules de formation Ecoles CC3C:

Matinée pour une grande part dédiée à la présentation des 3 modules de formation que nous allons dispenser aux élèves des écoles de la CC3C (élèves des classes CM1 / CM2). Ces présentations sous forme de diapositives Powerpoint auront pour thème :

- Les différents cours d'eau,
- Le cycle de l'eau et la pollution,
- La vie dans les rivières.

Les membres du Comité ont pu apprécier l'excellent travail fourni par le Président Yves TOCHOT concernant la partie théorique et par le Secrétaire Jacques POULETTE pour la partie informatique et recherche.

4 écoles ont déjà répondu présent pour ce qui est des dates de mise en œuvre et de l'organisation de ces formations. Ce sont les écoles de :

- Saint-Maurice-Colombier
- Longeville sur le Doubs
- Dampierre sur le Doubs
- Colombier-Fontaine
- Concernant Etouvans cette formation se fera sur 2015 à la demande des Professeurs des écoles.

Au terme de ces formations qui se dérouleront sur 3 demi-journées / école, une pêche à la truite dans les ruisseaux des différentes communes sera organisée avec la participation de la Fédération de pêche du Doubs pour ce qui est de l'enseignement général sur les habitants de l'eau ; ainsi qu'une visite de stations de traitement des eaux.

Une organisation se met en place au niveau des membres du Comité afin de préparer le matériel nécessaire à ces journées au bord des ruisseaux avec les élèves.

Un planning sera établi lors de la prochaine réunion avec des tâches bien précises attribuées à chaque membre du Comité afin d'être prêt pour ces journées éducatives.

3. NETTOYAGE DU RUISSEAU LE « BIEF »:

Un gros travail a été fourni par l'ensemble des membres du Comité et certains bénévoles pour réhabiliter ce ruisseau. Une longueur de 1.439 mètres (pour être précis) a déjà été nettoyée. Il reste une partie difficile à faire qui se situe depuis l'écluse n°20 jusqu'au déversoir situé derrière la station d'épuration soit 380 mètres pour terminer le travail. La suite des travaux reprendra début 2015 afin que la fraye des truites occupants ce ruisseau ne soit pas perturbée (période de reproduction de la truite : de Novembre à janvier).

4. ALEVINAGE :

Un alevinage en carpes et sandres a eu lieu le 23 Octobre 2014 à 14h30 réparti de la façon suivante :

- 100 kg de carpes d'env. 1 kg 500 + 20 kg de carpes « feuilletes » ont été mises dans les 4 biefs du canal de notre AAPPMA.
- 50 kg de sandres (très beaux spécimens) mis au-dessus et en dessous du barrage du châtelot, afin de repeupler cet endroit.

REPAS DE FIN D'ANNEE :

La date et le lieu du repas de fin d'année des membres du Comité ont été définis. Ce repas aura lieu le vendredi soir 12 décembre 2014, au restaurant « le golf de Prunevelle ». A noter que Mr et Mme PETREQUIN (nos dépositaires de cartes de pêche internet) seront invités en remerciement du travail fourni cette année pour la mise en place, dans leur magasin, du système d'informatisation des cartes de pêche. Le début n'a pas toujours été facile mais tout fonctionne très bien maintenant. Nous ferons parvenir une invitation à chaque invité en temps utile.

5. VENTE DES CARTES DE PECHE :

COMPARATIF « VENTE DE CARTE » 2013/2014

TYPE DE CARTES	2013	Au 04/09/2014	Ecart 2014 / 2013
MAJEURE	90	116	+ 26
MINEURE	12	18	+ 6
FEMME	4	6	+ 2
DECOUVERTE – de 12 ans	21	22	+ 1
JOURNALIERE	7	9	+ 2
HEBDOMADAIRE	2	2	=
CARPE NUIT	7	12	+ 5
URNE + EGO	4	5	+ 1
TOTAL	147	185	+ 43

Chiffre 2013 dépassé de + 43 cartes en particulier pour les cartes « majeure, mineure, nuit ». Belle progression en 2014 sans doute due à la recrudescence d'internautes qui sont beaucoup mieux renseignés sur les activités de notre société par le biais internet, et les actions menées par notre Société concernant la réhabilitation des ruisseaux. A suivre....

6. CONVENTION ACCES RIVES DU DOUBS avec Saint-Maurice-Colombier

Comme vous avez pu le lire dans le dernier compte rendu, nous avons lancé une demande d'étude auprès de la commune de Saint-Maurice-Colombier afin d'obtenir l'autorisation de stationner sur un terrain communal proche du Doubs avec des voitures ; l'endroit se situant entre le chemin de halage et le Doubs.

Dernièrement nous nous sommes rendus sur place avec Monsieur le Maire de Saint-Maurice-Colombier Monsieur Jacques DEMANGEON, pour étudier cette possibilité.

Suite à cela, la question a été mise à l'ordre du jour du Conseil Municipal et a été approuvée.

La Mairie de Saint-Maurice-Colombier, ne voulant ni vendre ni louer ce terrain, nous propose de signer une « convention renouvelable annuellement » nous permettant de stationner avec voiture à cet endroit lors de nos parties de pêche.

Actuellement l'endroit nécessite un bon nettoyage afin de le rendre accessible aux véhicules. Nous envisageons de le faire dès la convention signée entre notre AAPPMA et la Mairie de Saint-Maurice-Colombier. A noter que l'endroit est propice à de belles pêches et que les membres de notre Société devraient en être très satisfaits.

7. Questions diverses :

Prélèvements et analyses fait par la Fédération dans les ruisseaux de notre AAPPMA :

La Fédération doit nous transmettre prochainement un bilan des actions menées sur le « Rorbe » et le « Bief ». Des contrôles sont effectués périodiquement par les gardes Fédéraux afin de connaître dans les moindres détails le comportement de ces ruisseaux et proposer des actions.

Présentation aux écoles de la CC3C :

Ne pas oublier de parler aux enfants des lignes à haute tension, des lâchés d'eau des barrages, du respect des poissons lors des prises, comment respirent les poissons, comment font-ils pour nager au-dessus et au fond de l'eau etc....Nous prenons bonne note de ces propositions et les rajouterons à nos propos.

Pêche à la truite dans le ruisseau de Saint-Maurice. Monsieur Christophe DEMET Président de la Société de pêche de Saint-Maurice-Colombier a donné son accord pour effectuer la pêche à la truite avec les enfants des écoles dans ce ruisseau. Seule condition exigée : munir chaque canne à pêche d'hameçon sans ardillon afin de ne pas blesser les éventuels alevins de truite de souche qui pourraient être prélevés lors de cette partie de pêche. Très bonne proposition adoptée par l'ensemble des membres du Comité.

Il serait bon également de passer une vidéo aux élèves pour leur montrer les plaisirs que procure la pêche en général. Idée retenue, nous recherchons des vidéos vraiment bien adaptées à ce sujet et nous verrons comment les caler dans le programme.

Parcours du ruisseau le « Rorbe » d'Etouvans :

Il est nécessaire de mettre en place un suivi afin de refaire un nettoyage des berges du ruisseau chaque année. Accord donné, ce qui sera fait dès le printemps 2015.

Alevinage du « Rorbe » et du Bief » :

Aucun alevinage dans ces ruisseaux ne sera fait tant que ceux-ci font l'objet d'étude par la Fédération de Pêche du Doubs. Avant de faire quoi que ce soit, nous prendrons avis auprès des instances de la pêche afin de ne pas lancer des opérations d'alevinage qui pourraient porter préjudice à ces ruisseaux de valeur.

Mise en réciprocité de ces 2 ruisseaux :

La question sera soumise aux membres du Comité en temps utile et un vote déterminera si oui ou non ces ruisseaux doivent être mis en réciprocité ou conservés propriété à part entière de de l'AAPPMA de Colombier-Fontaine comme les ruisseaux de Lougres et Saint-Maurice ?

Suppression du déversoir « Propriété Maul » sur le parcours du ruisseau de « Rorbe » :

Notre Président doit à nouveau rencontrer Monsieur Maul pour connaître le planning des modifications à apporter dans son terrain. La Fédération qui opère des contrôles sur ce ruisseau va également se mettre en contact avec le propriétaire pour trouver une solution.

Demande pour devenir membre actif du Comité de notre AAPPMA :

Monsieur Benjamin PERROTEY, jeune pêcheur, membre de notre AAPPMA souhaite devenir membre actif de notre Bureau.

Il se propose pour renforcer notre équipe afin de participer aux décisions que nous prenons et aux travaux que nous engageons.

C'est avec sérieux que nous prenons acte de cette demande qui fera l'objet d'un vote lors de la prochaine Assemblée Générale de fin d'année.

Il est vrai que Benjamin PERROTEY n'hésite pas à nous aider dans nos diverses actions et avec lui nous prenons pleinement conscience que la jeunesse est un facteur majeur d'évolution de notre Société.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la réunion à 11h30

Prochaine réunion : date à convenir avec le Comité.

Le Secrétaire Jacques POULETTE

Le Président Yves TOCHOT